

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 avril 1983.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à organiser une souscription nationale
en faveur de la Polynésie française,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Adolphe CHAUVIN, René MONORY, Daniel MILLAUD
et les membres du groupe de l'Union centriste des démocrates
de progrès (1) et rattachés administrativement (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

(1) Ce groupe est composé de : MM. Alphonse Arzel, Octave Bajeux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Raymond Bouvier, Louis Caiveau, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, François Dubanchet, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Goetschy, Jean Gravier, Marcel Henry, Rémi Herment, Daniel Hoeffel, René Jager, Louis Jung, Pierre Lacour, Bernard Laurent, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jean Madelain, Kléber Malécot, Daniel Millaud, René Monory, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Francis Palmero, Paul Pillat, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, Maurice PrévotEAU, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Séramy, René Tinant, Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Louis Virapoullé, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

(2) Rattachés administrativement : MM. Marcel Daunay, Jacques Genton, Alfred Gérin, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Marcel Lemaire, Roger Lise, Georges Treille.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Après avoir été au cours des quatre derniers mois victimes de quatre cyclones successifs, baptisés *Lisa*, *Nano*, *Orama* et *Reva*, voici qu'une nouvelle dépression cyclonique dénommée *Veena* s'abat sur la Polynésie française.

Or, les épreuves déjà subies par la population des îles plus particulièrement atteintes sont terribles : le désastre matériel et le traumatisme moral sont tels qu'il faut remonter au début de ce siècle pour retrouver un drame d'une ampleur comparable.

L'ensemble des îles de Polynésie française a été touché par ces cyclones, dont les ravages ont encore été plus désastreux dans les atolls de l'archipel des Tuamutu : plusieurs milliers de maisons détruites, des milliers de personnes sinistrées, des milliers d'hectares de cocoteraies dévastées, de nombreuses fermes aquacoles et perlières anéanties, des réseaux électriques détruits, des pistes d'atterrissage disparues, des groupes scolaires inutilisables, des réseaux routiers dévastés, plusieurs dizaines d'embarcations détruites, en résumé des dégâts estimés à 5,5 milliards de francs C. F. P., soit 30 milliards d'anciens francs, telles sont les conséquences matérielles de ce drame.

Il faudra, sans doute, plusieurs années pour effacer les traces laissées par ces cyclones.

Les premiers secours ont été assurés, avec diligence, par les services civils et militaires sous l'impulsion du Haut-Commissariat et du Conseil de Gouvernement.

L'Etat a, de son côté, fait connaître sa volonté de faire jouer la solidarité nationale ; le budget du territoire aura cependant à supporter l'essentiel de la charge financière, et ce, d'autant que la perte de ressources supportée par les habitants de ces archipels durant plusieurs années consécutives est considérable : ceux-ci vivaient en effet essentiellement grâce à la production de coprah, à la pêche et à la perliculture ; or les cocoteraies sont dévastées, les fermes perlières anéanties et de nombreuses embarcations inutilisables.

En outre, les plus hautes autorités scientifiques qui observent et étudient les causes et les processus de l'exceptionnelle activité cyclonique en Polynésie française ont indiqué que la persistance des anomalies hydroclimatiques que connaît toute la zone intertropicale de l'océan Pacifique était de nature à maintenir une forte probabilité de cyclogénèse sur l'ensemble de cette région.

Ceci voudrait dire que la Polynésie française pourrait être dorénavant chaque année victime d'un ou de plusieurs cyclones : perspective peu réjouissante en vérité !

Il faut, dans ces conditions, consentir un effort financier considérable non seulement pour relancer l'économie du territoire, mais également pour mettre à sa disposition une information particulièrement élaborée dans le domaine hydroclimatique, ce qui nécessite un renforcement substantiel des moyens mis à la disposition de l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer.

Pour ce faire, la solidarité nationale doit jouer en faveur de la Polynésie française : tout d'abord au travers du budget de l'Etat, mais également par l'organisation d'une souscription nationale placée sous l'autorité morale du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée Nationale.

Les fonds recueillis seront administrés conjointement par le Haut-Commissaire de la République et le Conseil de Gouvernement du Territoire et affectés en priorité à la reconstruction, au renouvellement du tissu économique des îles les plus touchées par les cyclones et à la recherche hydroclimatique.

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Une souscription nationale est ouverte en faveur de la Polynésie française.

Art. 2.

Cette souscription est placée sous la haute autorité de M. le Président du Sénat et de M. le Président de l'Assemblée Nationale.

Art. 3.

Les dons publics ou privés qui seront recueillis seront administrés conjointement par le Haut-Commissaire de la République et le Conseil de Gouvernement du territoire et affectés en priorité au relogement des personnes sinistrées, au renouvellement des infrastructures routières, aériennes et du tissu économique, ainsi qu'à la recherche hydroclimatique.

Art. 4.

Un décret fixera les conditions d'application de la présente loi et notamment celles concernant le recueil et le reversement des fonds au Trésor public du territoire.